



Objet: Charte de la laïcité

Domaines: - La transformation des régimes politiques

- Laïcité

—

Luisa Stefanelli

Ter. gr.1

Pendant le XXe siècle, le monde entier et l'Europe en particulier a dû subir plusieurs changements au sein de ses différentes sociétés. L'Europe, suite aux deux guerres mondiales s'est retrouvée détruite économiquement, socialement, mais aussi politiquement. En effet, en partie cause des régimes totalitaires instaurés dans l'Allemagne, l'Italie et l'URSS, il était nécessaire d'instaurer un nouveau régime, plus équitable et juste pour le peuple.

C'est ainsi que la volonté de transiter vers une **démocratie**. Cela a, donc, porté vers l'État où tout le monde a les mêmes droits et où règne la laïcité. Ce dernier terme était aussi nouveau en Europe à l'époque, mais il est devenu l'un des éléments les plus importants au sein de la République française.

La laïcité a donné ainsi lieu à la Charte de la Laïcité, souvent mise en avant par le Gouvernement. Pour bien comprendre son origine, il est nécessaire d'expliquer aussi les transitions politiques qui ont porté à la démocratie en Europe et le concept de laïcité, ce qui est ce qu'on verra au cours de cet article.



Les démocraties se caractérisent par la volonté d'accepter la diversité des individus et de promouvoir les libertés individuelles, tout en instaurant un principe d'égalité entre tous les citoyens: petit à petit, elles ont intégré les femmes et ont pu tendre vers une abolition des distinctions de classes sociales, en mettant un terme au **suffrage censitaire** et en abolissant les privilèges. Les élections régulières au cours desquelles les citoyens exercent la souveraineté de leur pays prouve le pouvoir qu'ils ont le droit d'utiliser. Elle se

veut garantir de l'État de droit, c'est-à-dire un système qui tend à placer les citoyens d'une part, et les dirigeants d'autre part, sous un même régime judiciaire. Ici, on parle de primauté du droit, puisque l'État est lui-même soumis au respect du droit établi. L'idéal démocratique mobilise des valeurs d'égalité et de liberté pour répondre aux aspirations des citoyens et pour limiter les abus de pouvoir des dirigeants.

Selon la tradition, il est nécessaire de distinguer les formes "pures" et "corrompues" du gouvernement. Parmi les premières, on peut y mettre la monarchie - ou gouvernement d'un seul -, l'oligarchie -ou gouvernement des peu-, ou encore la démocratie -ou gouvernement de tous-.

Au contraire, parmi les formes "corrompues" peuvent être identifiées dans les figures de la tyrannie, résultant de l'excès de liberté de la démocratie, l'autocratie, ou encore la démagogie.



En effet, contrairement aux démocraties, les **autoritarismes** agissent comme des régimes qui contraignent les citoyens. Le régime autoritaire peut prendre la forme d'une dictature, qui peut devenir légale si acceptée par la Constitution, ou d'une tyrannie. Lors du premier cas, le dictateur obtient alors les pleins pouvoirs, mais il doit en principe maintenir en place les institutions et leur redonner leurs pouvoirs respectifs à la fin de la crise. Au contraire, le tyran est un dirigeant qui agit non en fonction de l'intérêt général mais de ses propres désirs, et a le rôle de souverain absolu.

Les **totalitarismes** vont plus loin que les autoritarismes en proposant une prise en main de l'éducation de la jeunesse et un culte affirmé du chef. Les totalitarismes encouragent l'éducation orientée de la jeunesse afin de former de parfaits serviteurs du régime.

Dans les faits, les totalitarismes sont des régimes où les élections n'existent pas, où le leader est imposé et où toute tentative de remise en question du régime vaut automatiquement une sanction judiciaire à celui ou celle qui en est à l'origine.

En Europe, trois ont été les principaux et les plus importants régimes totalitaires et qui ont eu lieu pendant le XXe siècle: le stalinisme en URSS, le nazisme en Allemagne, et le fascisme en Italie. Dans les trois régimes, le culte de la personnalité, l'abolition des autres partis et celle de la liberté d'expression étaient omniprésents: l'utilisation de la violence était prédominante, et tous ceux qui osaient s'opposer aux régimes risquaient d'être tués. Parfois, comme cela a été le cas en Italie, le régime monte au pouvoir à travers un coup d'Etat légalisé par l'État même. Staline, Mussolini, mais surtout Hitler, ont profité d'un moment de déstabilisation et de confusion générale au sein de la société pour instaurer plus facilement un régime politique plus radical.



Les totalitarismes sont, donc, des régimes qui contraignent les personnes, politiquement comme dans leur vie quotidienne, et où le recours aux violences est le moyen le plus courant pour obtenir l'obéissance de la population sur laquelle ils s'exercent.

Le stalinisme, le nazisme et le fascisme sont restés au pouvoir pendant des décennies, et se sont conclus pour des raisons différentes: le premier à cause de l'effondrement de l'Union Soviétique, alors que les deux derniers avec la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mais la vraie transition vers des États démocratiques débuta symboliquement le 9 novembre 1989 avec la chute du mur de Berlin, et qui se poursuivit au fil des années suivantes.

La conception du pouvoir autoritaire s'oppose à la conception du pouvoir démocratique car le premier est contraire aux valeurs éthiques de l'époque que nous vivons.

Ainsi, la démocratie se caractérise par une caractéristique fondamentale: l'équilibre précaire des pouvoirs et la recherche de la balance entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Les élections et le processus électoral, par exemple, permettent le renouvellement régulier du corps représentatif, devenant avant tout un mode de désignation des gouvernants qui assure la représentation populaire et exprime sa volonté.

C'est par un long parcours historique que le vote est apparu tour à tour comme une fonction (donc liée à la disposition vérifiée de moyens ou de capacités) ou comme un droit (c'est-à-dire lié à la condition abstraite d'un statut ou d'une condition). Entre les deux niveaux, exécutif et législatif, la pluralité des partis, et donc le droit de vote, a pour fonction d'assurer la participation à l'exercice du pouvoir, sans l'exercer directement.

Le vent de liberté qui souffle alors sur les pays anciennement liés à l'URSS par le Pacte de Varsovie, appelés pays satellites, suite à son écroulement amène un bouleversement politique majeur.

En effet, les pays d'Europe de l'Est, à l'époque ne rêvaient que d'une chose : pouvoir enfin choisir leurs dirigeants sur le modèle des démocraties libérales occidentales, c'est-à-dire la forme de démocratie qui associe les idées de démocratie et de **libéralisme**. La démocratie libérale est à la fois garante de l'économie de marché et des droits des individus, et donc des libertés individuelles.

Au début, une grande difficulté d'instaurer une démocratie libérale dans les différents pays d'Europe de l'Est était présente, à cause d'importants retards économiques et technologiques.

L'équilibre politique est alors parfois extrêmement fragile, à cause des basculements de régime, qui provoquent des pertes de libertés, de droits, ou encore d'expression politique et citoyenne lorsque l'on bascule vers un autoritarisme, ou d'un gain de libertés, de droits, d'expression politique et citoyenne lorsque l'on tend vers la démocratie.

Le 1er mai 2004, huit États de l'Europe de l'Est sont intégrés à l'Union européenne, suivis ensuite de trois autres en 2007 (Bulgarie et Roumanie) et en 2013 (Croatie), ce qui leur permet de rattraper le retard économique qu'ils avaient.

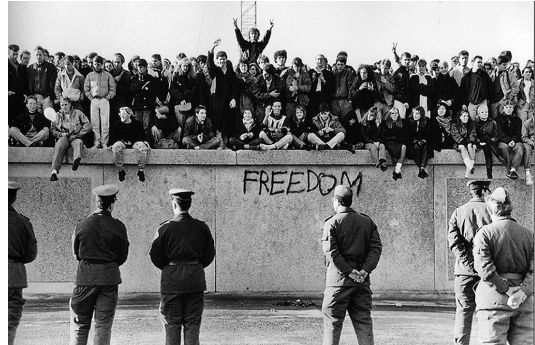
Ainsi, la conception du pouvoir autoritaire s'oppose à la conception du pouvoir démocratique car le premier est contraire aux valeurs éthiques de l'époque que nous vivons.

Ainsi, la démocratie se caractérise par une caractéristique fondamentale: l'équilibre précaire des pouvoirs et la recherche de la balance entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Aussi les élections et le processus électoral qui permettent le renouvellement régulier du corps représentatif, devenant avant tout un mode de désignation des gouvernants et on peut dire que le **suffrage** assure la représentation populaire et exprime sa volonté. Ainsi le processus électoral assure la régulation du corps politique de la nation et donc la légalité du pouvoir et la légitimité du système.

Le système représentatif et le **suffrage électoral** sont en conséquence les modalités et les moyens grâce auxquels sont choisis ceux qui commandent et ceux qui obéissent, autrement dit ceux qui dictent les principes d'organisation de la cité et les programmes d'action de celle-ci. A ces principes et à ces règles, devront se conformer les autorités élues.

Avec l'élargissement de la démocratie, le monde connaît aujourd'hui un reflux de la vague de "démocratisation globale" de la vie politique. Portés par cette vague, les systèmes politiques occidentaux pourraient connaître un retour des régimes autocratiques ou des régimes d'exception, et ce, malgré l'émancipation libertaire des individus permise par les réseaux sociaux.

Multiplés sont les modes d'expression du corps électoral, qui traduisent plus ou moins correctement la volonté politique d'un pays. En tant que mécanismes institutionnels, les systèmes électoraux sont à mettre en relation avec les formes d'État, mais aussi avec les formes classiques des régimes politiques et encore davantage avec les caractéristiques ambivalentes de la démocratie, directe ou indirecte, libérale ou populaire, participative ou représentative.



La démocratisation progressive de la vie politique et l'insertion de la société civile dans le système représentatif, engendrent une demande de participation plus forte, surtout dans les moments de grandes transformations sociales, et donc dans les transitions d'une forme de régime politique à une autre. C'est au cours de ces transformations que des groupes se proposent d'agir pour un élargissement de la gestion du pouvoir politique. Dans ce cas, le type de mobilisations détermine les caractéristiques des groupes politiques et d'intérêt et s'affirment ainsi les sujets du **pluralisme** politique, les syndicats, les partis ou les groupes d'opinion.

Or, le pluralisme est la conception adoptant comme modèle une société composée de plusieurs groupes de pouvoir, en compétition ou en conflit, dans le but de limiter la centralisation du pouvoir, identifiée historiquement à l'État. Mais le pluralisme n'est pas la seule doctrine qui s'oppose à la concentration du pouvoir d'État. En effet, le libéralisme classique y résiste au nom de l'individu et de l'épanouissement de sa personnalité. Là où le pluralisme voit les groupes en compétition, le libéralisme voit la non ingérence de l'État, dans certaines sphères d'activité – religieuse, économique et sociale. Il y voit la doctrine du moindre État.

La politique apparaît depuis toujours comme un champ des conflits dus à l'inégale distribution des rôles de commandement et de subordination. En effet, le mode d'organisation de l'autorité désigne le régime de la "cité politique", qui est caractéristique de l'ensemble de la communauté.

De plus, les formes corrompues du gouvernement sont aggravées par la manipulation des procédures constitutionnelles, qui poussent parfois à des excès d'oligarchie (et donc à la rigidité politique), ou à des excès de démagogie (et donc à un laxisme généralisé).

Avec l'émergence et le développement des idées démocratiques, de nouveaux principes ont vu le jour, comme la laïcité. Celle-ci garantit la liberté de conscience et permet la liberté de manifester ses propres croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. De plus, elle implique la neutralité de l'État et impose l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de religion ou conviction. Cependant, il garantit à chaque citoyen la liberté de croyance du moment que cela ne va pas à l'encontre des libertés individuelles. La liberté de culte est l'un des principes forts d'un État démocratique.

Ainsi, la laïcité garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis

de la religion: aucun individu ne peut être contraint à faire partie d'une religion ou une autre.

En effet, en France, la notion de laïcité émerge en même temps que celle de la démocratie, dans laquelle elle trouve ses fondements. Ce concept de laïcité commence alors à émerger au XVIIIe siècle.

Ainsi, pour permettre la diffusion de la laïcité dans tout le pays, les institutions publiques ont été séparées des organisations religieuses, qui ne sont ni reconnues, ni salariées par l'Etat. Cela détermine la séparation entre l'Église et l'État: il se met ainsi dans une position de neutralité. La République laïque assure de cette manière l'égalité des citoyens face à l'administration, au service public et devant la loi, quelles que soient leurs convictions ou croyances. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'Etat ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses.

Dans le passé, la monarchie française était un régime influencé par l'Église: cette influence a perduré même après la chute de la monarchie, jusqu'à la fin du XIXe siècle qui marque la séparation effective de l'Église et de l'État, idée qui apparaît avec le mouvement des Lumières. Sous l'Ancien Régime, la monarchie absolue du roi de France est influencée par l'Église catholique qui a un statut de religion d'État, c'est-à-dire que religion était officiellement adoptée par un État.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 fixe un cadre juridique pour les religions.

La liberté de conscience est alors affirmée et l'emprise de l'Église sur la société est remise en question, notamment sur le terrain de l'école, donc un des lieux qui participe à la formation des citoyens, qui était jusqu'alors l'apanage de l'Église, où les cours de Religion sont remplacés par ceux d'Éducation Morale. Cependant, la mise en place de la laïcité s'organisera véritablement que sous la Troisième République.



La Révolution française marque donc le début de la **sécularisation** de la France, c'est-à-dire la progressive séparation entre le domaine religieux et le domaine public, à travers l'abandon par les Églises de certaines fonctions qu'elles remplissaient dans la société civile et politique.

C'est à partir de la Quatrième République que la laïcité devient l'un des principes inscrits dans la Constitution de 1946 et réaffirmée dans celle de 1958.

En 2013, la charte de la laïcité est adoptée dans toutes les écoles de la République, en s'adressant aux élèves, mais aussi aux professeurs. En effet, la République laïque française se sent en devoir de garantir l'égalité entre tout le monde, et donc reprend dans cette charte les principes fondateurs de la République contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et dans la Constitution de 1958. Elle tente de faire respecter, promouvoir et de faire partager la mise en œuvre de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité », tout en veillant à une juste application du principe de laïcité, mais aussi de prévenir toute

sorte de discrimination. De fait, elle affirme que la laïcité contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la dignité des personnes, elle garantit la liberté de conscience (et donc donne la possibilité de croire, de ne pas croire, de ne plus croire ou de changer de religion), ou encore garantit le libre arbitre (c'est-à-dire qu'aucune religion ni aucun courant de pensée ne peut imposer ses prescriptions à la République). De plus, elle contribue à l'égal accès aux services et équipements publics, ce qui garantit la neutralité de l'Etat, des collectivités locales et des services publics, qui participent aussi à la promotion de la laïcité.

Cependant, le fait de ne pas favoriser aucune religion et de permettre le respect de chacune d'entre elles n'existe pas dans certains États non démocratiques. Par exemple, un État athée (comme la Chine ou la Corée du Nord) réprime forcément la liberté de croyance des citoyens.

La laïcité, tout comme la démocratie, est une notion qui s'est construite en permanence depuis le XVIIIe siècle: les débats actuels montrent que sa construction se poursuit.

Les principes de la laïcité se sont développés, en effet, sous la Révolution française en même temps que les valeurs portées par la démocratie. Cependant, plus d'un siècle a dû s'écouler avant que la laïcité ne soit réellement appliquée. Cette implémentation dans la société de la laïcité concerne en premier lieu l'école, qui devient laïque, gratuite et obligatoire. Puis intervient la séparation de l'Église et de l'État, avancée majeure de notre démocratie, à travers la sécularisation du pays.

La laïcité permet de garantir les libertés individuelles prévues dans le cadre de la loi, tout en faisant prévaloir la neutralité dans la sphère publique. Elle fait l'objet de nombreux débats (comme ceux concernant le port du voile, intégral ou pas), mais cela permet de la préciser ou encore de l'adapter en fonction des évolutions de la société.

La laïcité, appuyée par la Charte de Laïcité, qui permet de mettre en avant les valeurs de la nation française, est devenue, donc, un pilier de la République démocratique française.

Sources:

- <https://www.schoolmouv.fr/eleves/cours/contestation-de-la-democratie-et-transformations-des-regimes-politiques/fiche-de-cours>
- <https://www.schoolmouv.fr/eleves/cours/laicite-et-democratie/fiche-de-cours>
- <https://www.ieri.be/fr/publications/wp/2014/octobre/transitions-politiques-et-formes-de-gouvernement>
- https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/02/charte_de_la_laicite_egalite_f-h_odl.pdf

- <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>
- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/secularisation#:~:text=La%20s%C3%A9cularisation%20d%C3%A9signe%20le%20ph%C3%A9nom%C3%A8ne,la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20civile%20et%20politique>